## FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE - AVIS DE CONCOURS

## Direction de l'administration générale et de la modernisation des services Nomination

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

Direction de l'administration générale et de la modernisation des services

Sous-direction des ressources humaines

Bureau RH 4
chargé des corps communs
et des contractuels
et, pour l'administration centrale,
de la gestion des effectifs
et des rémunérations

Arrêté du 11 septembre 2012 portant nomination à la direction de l'administration générale et de la modernisation des services

NOR: ETSO1281258A

(Texte non paru au Journal officiel)

Le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social,

Vu le décret nº 87-389 du 15 juin 1987 relatif à l'organisation des services de l'administration centrale ;

Vu le décret nº 90-665 du 30 juillet 1990 relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et du ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale ;

Vu le décret nº 2012-774 du 24 mai 2012 relatif aux attributions du ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social;

Vu l'arrêté du 25 octobre 2010 modifié relatif à l'organisation de la direction de l'administration générale et de la modernisation des services en sous-directions;

Vu l'arrêté du 25 octobre 2010 modifié relatif à l'organisation de la direction de l'administration générale et de la modernisation des services en bureaux ;

Sur proposition du directeur de l'administration générale et de la modernisation des services,

Arrête:

## Article 1er

Mme BELLEC Magali, attachée d'administration des affaires sociales, est nommée adjointe au chef du bureau de la commande publique, de l'allocation des moyens et de la politique du voyage (LP2) à la direction de l'administration générale et de la modernisation des services à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2012.

## Article 2

Le directeur de l'administration générale et de la modernisation des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Fait le 11 septembre 2012.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur
de l'administration centrale
et de la modernisation des services :
La sous-directrice des ressources humaines,
M.-F. Lemaître